



Prime fin d 'année et accident du travail

Par **aurore45**, le **05/01/2016 à 18:23**

bonjour je suis actuellement vendeuse en boulangerie j'ai plus d'un ans d'ancienneté donc j'aurais du toucher ma prime de fin d'année qui est convenue dans la convention sauf que je suis en accident de travail donc je n'étais pas présenté le 31 décembre alors est-ce que cela me coupe le droit à ma prime ?

Par **morobar**, le **05/01/2016 à 18:45**

Bonjour,

L'arrêt pour cause d'accident du travail n'est privatif d'aucun droit, du moins dans sa première année.

Si cet arrêt est inférieur à un an, vous êtes bien éligible à toutes primes contractuelles ou conventionnelles.

Il faut donc dans un premier temps la réclamer "gentiment" et insister en cas de refus.

Par **aurore45**, le **07/01/2016 à 09:22**

Merci